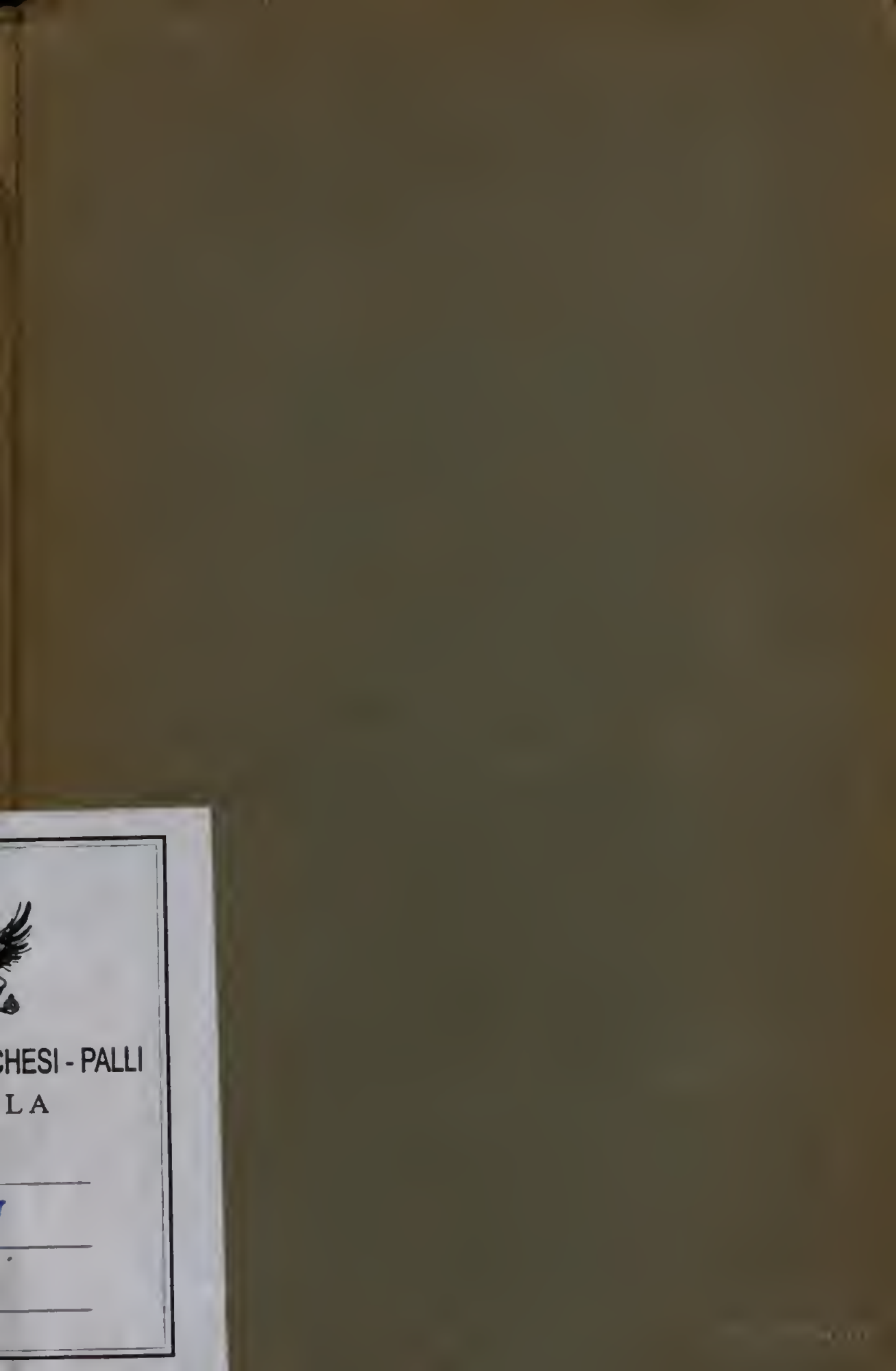
CHESI - PALLI
L A

·BIBLIOTECA·
·LVCCHESI·PALLI·

Rg. Sala O. 5. 24. IV. 40

Digitized by Google

III 24 IV 45

A Monsieur Sergius Filalete

A' Naples.

Lettre, traduite de l' italien, sur la mort du Sieur Bassevile,

Suivie De la relation Du Docteur Joseph Flajani.

REGISTRATO

Monsieur, *Rome, 12 Mars 1793.*

VOtre curiosité m'a causé plus d' embarras, que vous ne l'aviez peut être imaginé. En lisant les différentes relations qui ont été publiées, sur l' émeute populaire arrivée à Rome, le 13 Janvier dernier, vous avez apperçû plusieurs contradictions essentielles, dans le récit des faits; & en conséquence vous vous êtes adressé à moi, pour vous procurer les éclaircissements les plus propres à vous montrer la vérité.

Vous connoissez mon genre de vie. Je suis attaché à ma tranquillité Domestique, & la Solitude est pour moi un véritable bonheur. Ouvertement prévenu contre toutes les gazettes; peu empressé, par éducation & par goût, à m'occuper des affaires d'autrui; éloigné du tourbillon du grand monde, je ne sçavois relativement à cette émeute, que ce que j'en avois appris verbalement dans mes Sociétés les plus intimes. Ces notions étoient insuffisantes pour m'orienter dans ce labyrinthe. Mes amis n'avoient point été les témoins oculaires de l' évênement; & d' ailleurs ils n'étoient pas en mesure pour m' informer de toutes ces anecdotes de Cour, vers lesquelles vous apellez mes recherches, par les différentes questions que vous m'avez proposées. Je desire pourtant de vous satisfaire avec exactitude, sincérité & bonnefoi; & vous allez juger aisément des difficultés qu' il m'a fallu surmonter, pour répondre à votre attente.

J'ai cru devoir vous présenter d'abord ces observations, non pour m' en faire un mérite à vos yeux, mais simplement pour vous prouver par les détails, & par toutes les autres circonstances, que je vais vous raconter, combien est excusable le délai de quelques Semaines, dont j'ai eu besoin pour remplir vos vues. il n' étoit pas possible de Concilier dans ma réponse, la promptitude avec l'exactitude. Voici donc la marche que j'ai Suivie pour vérifier les faits, & pour vous les transmettre, sans aucune altération. Parmi les différents imprimés & manuscrits que vous m'avez adressés, ou que je me suis procurés moi même, relativement à l'affaire dont il s'agit, & qui se contredisent tous, dans plusieurs articles essentiels, j'en distingue trois, Sçavoir: la relation publiée à Rome, au nom du Gouvernement, le 16 janvier dernier: la relation imprimée à Naples, & dont l'auteur est suffisamment désigné, par la date qu'elle porte, en ces termes: *A Naples, au Palais de France, le 30 Janvier 1793, la Seconde année de la République Françoise*: enfin une troisiéme relation manuscrite publiée à Florence par M. Flotte, l'un des principaux Acteurs de cette tragédie.

J'ai examiné ces trois écrits, avec cet esprit d' impartialité, qui grâces au ciel, a toujours été la régle de mes jugements. Je les ai communiqués à un petit nombre d'amis, avec les quels je passe ma vie, & qui partagent tous mon zèle pour la vérité; ils se sont réunis à moi, pour Soumettre aux recherches les plus Sévéres, les différentes circonstances, sur lesquelles on n' étoit point d'accord. Tous ces renseignements, & toutes nos réflexions particuliéres nous ont convaincu, que la relation imprimée à Rome étoit la seule véritable, & que celles qui ont été publiées à Naples & à Florence, sont un amas de paradoxes, d'assertions incohérentes & de mensonges.

Je me disposois à vous rendre un compte détaillé de tous les faits, lorsque dans la soirée du mercredi 20 fevrier dernier, un de mes amis vint m' annoncer l' arrivée de la poste de France, & me dit en riant, que nous aurions pû nous épargner les réflexions, dont nous nous étions tant tourmentés à ce sujet. Il tira aussitôt un rouleau de papiers, & différents imprimés, dont la plus grande par-

tie

tie étoit une collection de gazettes françoises ; & malgré l'aversion que j'ai pour ces sortes de lectures, comme je vous l'ai déjà avoué, il m' obligea à parcourir avec lui quelques unes de ces feuilles déchirées. Je vous l' avoue avec sincérité. Je fus confondu d' étonnement. Je ne pouvois en croire ni à mon ami, ni à mes propres yeux. Je relus plusieurs fois les mêmes articles ; mais il n'y eut pas moyen de conserver le moindre doute. En dernier résultat je restai convaincu, que d'après les relations envoyées en France, par les partisans mêmes de la révolution, & transmises officiellement à la convention nationale, sur les événements arrivés à Rome, le 13 Janvier, tous les torts venoient manifestement de la part des François. L'une de ces gazettes promettoit pour l'ordinaire suivant de nouveaux détails à ce sujet. Pour mieux éclaircir les faits, je crus devoir attendre ces renseignements ultérieurs ; & je n'ai pas eu lieu de m'en repentir. La gazette intitulée, *liberté égalité*, a rempli son engagement dans l'article d' Italie ; & elle est entrée dans un long récit, qui prouve uniquement la fécondité d' esprit du rédacteur, dans l'invention des mensonges.

Je retins tous ces papiers, pour me conformer à vos intentions avec plus de précision ; & ces gazettes me guideront dans l'exposition que je vais faire de tout ce qui s'est passé. La relation imprimée à Naples sera le texte que je discuterai paisiblement, avec la plus grande simplicité & sans aucun esprit de parti. Je ne hazarderai pas dans mon récit la moindre circonstance, sans l'avoir amenée au plus haut dégré de certitude, sans m' être dépouillé moimême de toute prévention, contre les prétendus patriotes françois ; & par le simple résultat des réfléxions que suggérent le sens commun, & une dialectique naturelle, à tout homme de bonne foi, vous verrez combien est exact & juste le jugement que mes amis & moi, nous avons porté de cette relation.

Je vous prie d'abord de faire une observation importante. Ce n'est ni un particulier, ni un simple gazettier, c'est le gouvernement de Rome qui a publié la relation de ce qui venoit d' arriver dans cette Ville, en déclarant hautement, qu'il avoit fait les perquisitions les plus exactes,

ctes, pour s'assûrer de la vérité des faits. Vous conçevez de quelle autorité devoit se prémunir, celui qui vouloit lui donner publiquement un démentì. Il étoit tenu, à toutes sortes de titres, de divulguer des documents précis, & de s'appuyer sur les témoignages les plus irréfragables. Procèder autrement, c' ètoit insulter & à la foi publique, & à la raison universelle. Dans le plan de la justification qu'a entreprise l'auteur de la relation de Naples, rien n'étoit plus facile que de remplir un pareil devoir. il Soutient en effet que c'est le gouvernement de Rome, qui a préparé cette insurrection. Or dans cette hypothése il a dû y avoir un grand nombre d' agents Soudoyés. Pour exciter une émeute si générale, si constante, si bruyante, il falloit en effet avoir gagné tous les Chefs du peuple, dans plusieurs quartiers de la ville. L'auteur de la relation auroit donc pû découvrir aisément le fil de l'intrigue, les moyens employés pour en atteindre le but, & les personnes chargées d' en diriger les ressorts. Il devoit avoir egalement sous sa main une foule de témoins, pour oser contredire hautement la relation de Rome, sans qu'on pût le taxer d'un excés de témérité. Rien de tout cela ne se présente ici. La plus grande partie des assertions contenues dans la relation de Naples, n'est garantie que par l'auteur; & quelques unes en petit nombre sont avancées sur la foi du Docteur Bussan, & de M. Duval.

Connoissez vous ces deux hommes là? le Docteur Bussan est un mécréant, un athée, convaincu tel juridiquement, par des piéces que j'ai lues. Dans la crainte d' être honteusement chassé des états du Pape, il crut devoir se lier étroitement avec M. Basseville; & enconséquence il l'apelle dans sa déclaration, *mon grand amì*. Aprés s'être nouvellement évadé de Rome, il est allé cherches un asile, chez les gens auprés desquels une pareille liaison pouvoit lui ouvrir quel qu' acces (1). Quant à M. Du-

(1) Depuis que l'original italien de cette lettre est imprimé, on a sçû avec certitude, que Sa Majesté le Roi de Sardaigne, instruite de la perversité du Sieur Bussan, & du rôle odieux qu'il a joué dans l' affaire dont il s' agit, a or-

M.Duval, pour apprécier la confiance qu'il mérite, il suffit de Se Souvenir qu' il fut l'un des premiers en butte à cette émeute, & qu'il eut l'honneur d'être assailli par le peuple, à coups de pierres. Si vous êtes curieux de connoître son caractére personnel, vous Sçaurez qu' aprés avoir quitté le service du Baron de Talleyrand, & après avoir trahi son maître, il se mit entiérement aux gages du dit Basseville. Il apprit bientôt à cette école les détours les plus rafinés de la mauvaise foi. Retenu depuis la Soirée du 13, pendant plusieurs jours,dans un corps de garde, où il étoit protégé contre tous les outrages de la multitude, il éprouva des attentions inconcevables de la part du Gouvernement, qui fut prodigue envers lui de toutes les mesures de Sûreté & de commodité, qu'on pouvoit appliquer à sa situation. On lui procura ensuite toutes sortes de facilitéspour son voyage de Naples.On lui rendit au moment de son départ, tout cequi lui appartenoit, & même quelques bagatelles, dont il ne se souvenoit peut être pas lui même. Tant qu'il resta dans cet asile, il ne cessa de manifester les sentiments de reconnoissance, dont il se disoit alors pénétré ; & en partant il écrivit au Cardinal Sécretaire d' Etat, un billet que mes amis ont vû en original, dans le quel il protestoit, que dans quelque pays qu' il pût se trouver, il rendroit toujours les plus grands hommages, à l'humanité & à la charité des Ministres du Pape. Je ne suis cependant pas surpris, qu' aulieu d' en être le zélé panégyriste, il se montre aujourd'huy leur plus effronté détracteur. Des hommes de son caractére, & qui ont de pareils principes religieux, doivent se ressembler toujours à eux mêmes, & Rome est accoutumée à éprouver ces infâmes excés d' ingratitude.

Je me lasse de vous parler de ces gens là. Leur propre conduite les fera suffisamment connoître, partout où ils iront. S' ils se rendoient par hazard dans votre pays,

a ordonné qu'on signifiât sur le champ a cet homme nè son sujet, la défense de mettre le pied dans ses Etats, de même que dans les hôtels de ses Ministres qui résident auprès de Cours étrangéres, Voilà donc le Docteur Bussan justement & honteusement chassé de son propre pays!

préservez vous de leur Société, avec plus de précaution, que de la peste elle même ; car il ya quelque fois des remédes contre la peste, mais le venin qu' exhalent de pareils insectes par leurs maximes empoisonnées, est malheureusement incurable. Je reviens aux assertions contenues dans la relation de Naples.

La première assertion du rédacteur, qui mérite quelque considération, consiste à remarquer comme une affectation, le mot dont on s'est servi à Rome, *la prétendue République françoise*. Pourquoi cette expression paroît-elle donc affectée ? tout le monde doit croire, qu' en la relevant avec affectation, le Censeur va prouver à la cour de Rome, par des raisons inhérentes à son propre Gouvernement, qu'elle ne pouvoit pas balançer un seul instant de reconnoître la représentation Diplomatique de la République françoise ; mais on n' a pas même tenté cette discussion. Ecoutez ce qu'on dit, à ce sujet, dans la relation de Naples. *il importe fort peu à l'existente du Gouvernement françois, d' être ou de n' être pas reconnu par la Cour de Rome*. Si cette reconnoissance est en effet indifférente pour la République, il est d'un extrême interêt pour la Cour de Rome, dans la crise actuelle, de s' abstenir de tout ce qui pourroit tendre, même de loin, à une pareille reconnoissance. Les motifs en sont détaillés dans le *mémoire officiel*, remis au Consul Digne, & dont personne n'a osé encore entreprendre la réfutation.

Il n' est pourtant pas vrai, *qu' il importe fort peu*, au Gouvernement françois d'être reconnu comme une République, par la cour de Rome. C'est là son plus grand embarras, parce qu' un pareil succés pourroit seconder merveilleusement ses vues, tant dans l'intérieur du Royaume, qu' au dehors. Les François sçauroient parfaitement faire valoir cette reconnoissance dans toute sa latitude, pour écarter les obstacles que la religion Catholique oppose à leurs desseins. En effet, dans quelles vues at'on publié en France, relativement à la révolution, tant de Brefs du Pape, ou tronqués ou supposés ? n' est ce pas manifestement pour faire illusion, s' il étoit possible, à ce malheureux peuple, sur le Schisme dans lequel on l'a entraîné, et sur les censures que les rebelles ont encou-

rus

rues ? Pourquoi tant d'obstination à vouloir élever l'écusson de la République, dans les Etats et Sous les yeux du Souverain Pontife ? N'étoit-ce pas pour parvenir, par ce premier acte de condescendance, à une reconnoissance, explicite, et à un consentement formel ? Pourquoi M. Basseville étoit-il venu et s'étoit-il établi à Rome? Ne vous en laissez pas imposer par des fables absurdes. Il disoit qu'on avoit été obligé de prendre cette précaution, pour assûrer la correspondance du Ministre de France à Naples, avec ses commettants de Paris. Une pareille bagatelle ne valoit assûrément pas la peine d'enlever à ses fonctions, un Sécretaire d'Ambassade, qu'on assûroit avoir été choisi en considération de ses talents, pour *conduire* le Ministre auquel il étoit attaché. Il ne falloit pas faire tant de bruit, pour veiller à la Sûreté de cette correspondance. Les dépêches du Ministte de France à Naples, lesquelles parvenoient intactes à Rome, entre les mains de Basseville, pouvoient être adressées tout aussi sûrement, ou au Consul de France, ou à un autre partisan de la révolution ; et réciproquement la correspondance auroit suivi le même cours, de Paris à Rome, et de Rome à Naples. La véritable mission de Basseville avoit pour objet de se faire un parti, à Rome, & d'opérer s'il étoit possible, en subornant le peuple Romain, la même révolution qui s'est executée ailleurs, par la voie des armes. Il vouloit épier les forces militaires & les préparatifs de défense que rassembloit le Souverain. On raconte à ce sujet, qu'indépendamment de ses autres manœuvres, il s'étoit introdnit par les plus basses intrigues, dans le Château Saint Ange, pour en visiter les fortifications. Il s'appliquoit à circonvenir par toutes sortes de trahisons, le ministére du Pape, pour le contraindre, s'il avoit pû y reussir, à reconnoître, contre sa propre volonté, cette Soi disante République françoise. J'ai lû chez de grands personnages, des papiers qui ne m'ont laissé aucun doute sur cette cabale. Epargnez m'en les détails, j'ai promis de n'en jamais parler.

Il ya une étrange démence dans le paralléle que l'on a osé établir dans cette relation de Naples, entre l'élévation des armes de la République françoise à Rome, & les

écussons des autres nations, qui y sont publiquement exposés. On a voulu se prévaloir de l'exemple de la Russie, de la Prusse, et de quelques autres états Souverains, pour assimiler leurs traitements honorifiques dans cette Capitale, avec les prétentions de la France. Un pareil rapprochement n'est fondé sur aucun principe d'analogie. La Souveraineté de tous ces Princes est reconnue par tous les Potentats de l'univers, consacrée par des traités publics & solemnels, & confirmée de puis long temps, par le consentement unanime de toutes les nations. Oseroit-on en dire autant, de la République françoise ? mais il y à plus. Ces Princes quoique séparés de la communion Romaine, reconnoissent cependant le Pape, en sa qualité de chef Suprême & de pasteur universel de l' Eglise Catholique. Ils permettent que leurs sujets Catholiques soient gouvernés par des pasteurs Subordonnés & soumis à SA SAINTETE'. Ils les laissent jouir paisiblement du libre exercice de leur culte. Dogmes, Sacrements, hiérarchie, vœux solemnels de religion, rits, cérémonies, tout est conservé dans leurs états, avec cette pureté, cette intégrité que notre religion Catholique prescrit. La République françoise pourroit elle se vanter d'avoir pour l'Eglise & pour son Chef suprême les mêmes égards ?

Mais vous trouverez bien plus insensée encore l'apologie imaginée pour prouver, que M. Makau étoit autorisé à se méler, comme il l'a fait, de l'exposition des armes de la République à Rome. *Pour être accrédité, Diplomatiquement*, dit la relation de Naples, *il suffit qu' un Ministre soit honoré de la confiance de son propre gouvernement*. Voilà certes une Diplomatie d'un nouveau genre ! La confiance que la nation françoise avoit placée en M. Makau, étoit exclusivement limitée à la cour de Naples, auprès de la quelle il résidoit comme son Ministre. Il ne pouvoit donc pas se vanter d'être accrédité en aucune maniére auprés de la Cour de Rome ; & rien par conséquent ne lui donnoit droit de prendre une part active dans ses affaires. Aux yeux de cette derniére Cour, il n'étoit qu'un simple particulier ; et s'il veut se souvenir de ses propres démarches, il ne peut pas ignorer qu' il n'a pris lui même par écrit, que cette qualité privée, dans la lettre de recom-

man-

mandation qu' il adressa au ministére de Rome ; en faveur des deux artistes, Rater & Chinard. Il à donc outrepassé visiblement les bornes de sa mission ; il a violé le droit des gens , & il s'est rendu criminel de léze majesté, lorsque pour faire élever cet écusson àRome,il a usurpé un caractére public , il a osé prendre un ton impératif, & lors enfin qu' en écrivant soit au Cardinal Secretaire d' Etat, soit au Consul Digne, il s'est permis des phrases & des expressions injurieuses contre la Majesté & la Souveraineté du Pape .

Cet argument ne souffre aucune réplique . Si M. Makau avoit été autorisé à cette entreprise , en vertu de sa représentation locale, la convention nationale de Paris, auroit dû improuver la conduite du Consul Digne , pour avoir refusé d'obéir aux ordres de M. Makau . On a dit au contraire , que la convention nationale avoit hautement désavoué & désapprouvé M.Makau . Mais je mets à l'écart un fait qui n'a d'autre garant que la voix publique . Ce que j atteste , sur le témoignage de mes propres yeux , c' est d'avoir vû une dépêche du Ministre de la Marine en France , qui en réponse à la lettre du Consul Digne approuve totalement sa conduite . Cette lettre s'accorde parfaitement avec une autre dépêche que j' ai lue, adressée par le même Ministre de la Marine au Consul de France à Civita vecchia. Le Ministre lui écrit , qu' en conséquence des avis qu' il avoit reçus du Consul Digne , relativement à l' exposition des armes , on enverroit à Rome , M. Cakau chargé par la République , de traiter cette affaire . il lui ordonne, à lui Consul de France à Civita vecchia, de régler sa conduite sur celle qui sera tenue à Rome , par le Consul Digne . Or si la convention nationale propose pour modéle de conduite dans cette affaire, les déterminations du Consul Digne , elle décide donc évidemment que M. Makau, dont les ordres ont été totalement opposés au plan de ce Consul, a pris une résolution très repréhensible . On a conclu de cette décision que les commettants de M. Makau , mécontents de lui , & n'ayant plus aucune confiance dans sa négociation, l'avoient suffisamment désavoué , en choisissant un autre médiateur , sçavoir , le Sieur Cakau , pour négocier avec la

Cour de Rome, l'affaire de l'exposition des armoiries.

Toutes ces observations préalables ne doivent point vous paroître inutiles, parcequ' elles vous font connoître le caractére et l'esprit de l'auteur de la relation de Naples, et qu'elles répandent d'ailleurs une grande lumiére sur le reste de la discussion. Aprés avoir arrêté votre attention sur tous ces épisodes, il est temps que je vous parle de l'événement en lui même. Il me Semble que ce qui me reste à vous dire à cet égard, consiste à examiner si l'émeute populaire du 13 a été réellement excitée par le Gouvernement de Rome, comme la relation de Naples ose le soutenir, ou si elle n'à pas été l'effet d'un simple mouvement imprévu du peuple, comme la relation de Rome l'a présentée. Pesez mes raisons avec votre sagesse ordinaire. et ensuite prononcez.

On ne sçauroit nier, que depuis quelque temps le peuple Romain ne fût, par sa propre impulsion, prévenu contre les nouveaux patriotes François. Une gazette françoise arrivée par le Courier du 10 fevrier dernier, et qui à pour titre : *Journal des débats et des décrets, n.137*, affirme nettement, *que ce peuple trés attaché à son culte, à ses opinions religieuses, et à ses préjugés, portoit une haine déclarée aux François*, Pardonnez moi ici une courte digression. J' ignore ce qu' a vonlu dire cet écrivain et ce qu' il entend par le mot PREJUGES. Si par hazard il prétend parler du culte et des principes religieux, je ne lui dois point de réponse : il n'en mérite point d' autre que le mépris. C' est le langage des Philosophes modernes que la France a eu en horreur, durant les quatorze siécles de sa Monarchie Catholique. A peine cette nouvelle philosophie a t-elle trouvé des partisans dans ce malheureux Royaume, qu' elle y est devenue la source des plus grands désastres. Si cette expression s'applique uniquement à la forme du gouvernement, Rome s'est toujours glorifiée d'un attachement sincére à son Souverain ; et elle abhorrera toujours cette fausse liberté, qui brise les liens précieux de l'Autel et du Trône. Les contrées où on à essayé récemment d'établir cette funeste liberté, jugeront par leur propre expérience, si de tels sentiments sont des PREJUGES, ou s'ils ne sont pas plutôt des maximes

ximes sacrées qu' il faut conserver avec la plus Sainte jalousie. Je reviens à mon objet.

Rome n' a jamais manifesté aucune aversion sans motif. Les François eux mêmes doivent lui rendre ce témoignage. ils ne Sçauroient dissimuler la bienveillance qu' on leur a manifestée, et l' accueil favorable que le peuple Romain a fait à cette nation, durant le cours de tant de siécles. Mais les François sont changés, et dans un court espace de temps, ils ont accumulé sur leurs têtes des torts grâves, qui ont dû indisposer les Romains. La dégradation de la religion en France, le massacre d' un si grand nombre d' ecclésiastiques, la proscription des Evêques, des Prêtres et des Religieuses, le portrait du Pape brûlé publiquement à Paris, ses Brefs honteusement méprisés, l'Ecusson de ses armes suspendu à une lanterne dans la ville de Marseille, la confiscation et l' invasion d'Avignon et du Comtat Venaissin, les outrages qu' ont essuyés les Ministres & les Officiers du Pape, la publication des livres les plus injurieux contre son autorité spirituelle & sa puissance temporelle; les lettres qui lui ont été adressées à lui même & à son premier Ministre, au nom du ministére de France, lettres remplies du plus insolent mépris, & des menaces les plus offensantes; enfin la conduite répréhensible des soi disants patriotes François, tous ces motifs, indépendamment de tant d'autres, étoient plus que suffisants pour aliéner & pour aigrir contre eux, le peuple Romain.

Autant je trouve merveilleuse la longue patience des Romains, durant tout cet intervalle de temps, et aumilieu de si grâves provocations, autant vous reconnoitrez avec moi, que le moindre choc nouvean devoit pousser à bout cette multitude. C' est l' arrivée de M. Flotte à Rome, qui a fait éclater le désordre. il étoit porteur de deux lettres de M. Makau, l'une pour le Cardinal Sécretaire d'Etat, l'autre pour le Consul Digne; et toutes les deux exigeoient, du ton le plus impératif, l'exposition des armes. Vous avez lû la premiére, dans la relation de Rome, & j' ai lû la Seconde. Les expreſſions ne pouvoient pas en être plus révoltantes. L'auteur de la relation de Naples lui même n'a pas pû les défendre. Ce fut dans

le même style que M. Flotte parla au Cardinal Sécretaire d'Etat. On a voulu adoucir Ses propos dans la relation de Rome, en lui imputant d'avoir dit simplement au Cardinal : *Si un François est outragé, j' ose promettre à Votre Eminence la vengeance de la République*. Le Sieur Flotte lui même a démenti ces paroles dans sa relation manuscritte, en se vantant d'avoit déclaré au Cardinal, que *Si aucun françois essuyoit la moindre insulte, Rome seroit annéantie, et que la vengeance de la République ne s'arrêteroit qu'alors*.

Cen' est pas tout. Le Ministre lui répondit avec douceur ; et ils convinrent que le lundi Suivant, il lui feroit connoître la détermination du Pape. Que fit en conséquence M. Flotte ? Il se disposa fiérement à faire élever les armes, dés le dimanche Suivant. C'est la gazette françoise, intituleé *Journal des débats*, qui atteste cet excés d' impudence et de mauvaise foi. *Il paroit que le Citoyen Basseville instruit que le peuple murmuroit hautement contre le projet du Major Flotte, de placer de force l'Ecusson de la République Sur la porte du Consul, désapprouvoit cette mesure ; mais l'obstination du Major Flotte ne céda pas à ses observations*. Observez de grâce, que cen'est pas le Gazettier qui parle ainsi, il ne fait que répéter en propres termes la relation du Consul Digne, envoyée et lue à la Convention Nationale.

Ajoutez à toutes ces circonstances l'apparition projettée pour le même jour, de M. Flotte aumilieu de Rome, ayant dans son Carosse Madame Basseville, Son fils & M. Duval, les quels portoient tous à leur chapeau, ainsi que leurs domestiques, de larges cocardes aux trois couleurs. Cette vue qui vint frapper le public, à l' heure du plus grand mouvement de la journée, dans la ruë la plus fréquentée de Rome, excita l'émotion populaire, qui eut bientôt les Suites dont vous êtes instruit.

J' ai voulu vous présenter ce tableau d' événements historiques, quoi qu'ils ayent déjà tous une grande notoriété, afin que vous puissiez découvrir d'un coup d'œil, la Série & la vérité des faits. Ce récit simple & sans art doit convaincre tout le monde, que le peuple Romain n'avoit pas besoin d'une impulsion étrangére, pour faire éclater son ressentiment, & qu'il fut uniquement poussé, &

pour

pour ainsidire entrainé par le Souvenir de tant d' outrages qu'il avoit reçûs de la France & des patriotes, tant audedans de Rome qu'au dehors. Le rapport même du Consul Digne que je vous ai citè, & qui fut lû à l'Assemblée, en fait clairement l' aveu. *Dans les conférences particulières que le Consul Digne eut avec le Citoyen Flotte, il exposa à ce dernier le danger, de braver l' opinion publique, dans une ville où le peuple étoit attaché à Son culte, à Ses opinions religieuses & à Ses préjugés, & portoit une haine déclarée aux françois. L' événement n'a que trop justifié cette prédiction.*

Sans recourrir à de longs raisonnements, vous toucherez pour ainsi dire, au doigt la vérité, en réfléchissant à ce concours de circonstances, toutes trés Signifiantes, qui ont précédé, accompagné & Suivi l' émente populaire, & qui démontrent avec la plus grande évidence, la fausseté de l' imputation qui en attribue l' explosion à la Cour de Rome. La relation même de Naples, fait foi que le Ministre en prévint Sans détour le messager Flotte, au quel il déclara, *qu'il craignoit infiniment un mouvement populaire*. Il n'est donc pas possible que le Gouvernement eût préparé, & même depuis longtemps, comme on ose le prétendre, cette insurrection du peuple; car dans cette Supposition le Ministre n' auroit pas été assez Stupide, pour en avertir Flotte & Basseville, contre lesquels on Suppose qu'elle devoit être dirigée. Ajoutez à ce premier avertissement le Second avis, que le même Ministre leur fit donner sur le même objet, quelques heures avant l' événement. M. Duval à beau dire dans sa déçlaration: *Je puis attester que je ne les ai vus recevoir aucun message du ministére. L'amitié que Basseville me témoignoit, ne lui auroit pas permis de me laisser ignorer, que les François couroient des dangers à Rome, si effectivement on l' en eût averti.* Pitoyable raisonnement, qui ne pourroit avoir de force, qu'en Supposant que ce M. Duval étoit sans cesse aux côtès de Basseville. Non Seulement la relation de Rome affirme le contraire, mais encore le rapport même du Consul Digne raconte le fait, tel que je l' ai exposé. *Il paroit que le Citoyen Basseville INSTRUIT* (il parle de la journée du 13.) *à trois heures, que le peuple murmuroit hautement,*

contre le projet du Major Flotte, désapprouvoit cette mesure.

Allons en avant. Où cette émeute at-elle commencé? Il est reconnu que le premier mouvement s'en est manifesté sur la place Colonne, à l'apparition du Carosse & des grandes cocardes. Pour Soutenir donc qu'il à été excité par le gouvernement, il faut Supposer que la Cour Sçavoit d'avance, que ces Messieurs vouloient faire cette insultante bravade, ce jour lá, & qu'elle étoit dans le Secret du lieu de la Scéne. Vous voyez bien qu' une pareille rencontre ne peut être attribuée qu' au hazard. Je consens pourtant à gratifier la Cour de Rome de cet esprit de prévoyance. Elle devoit dumoins en conséquence disposer tous ses préparatifs, de manière à assûrer l'accomplissement de ses desseins. M. Flotte auroit dû être le point de mire du complot, puisque c'étoit de lui qu'elle venoit de recevoir le plus Sanglant outrage. Cependant M. Flotte fut à l'abri de ce trausport populaire. Par qui fut-il Sauvé? Par les troupes. Qui se chargea de prendre de lui un Soin particulier? Ce furent ces mêmes troupes, & spécialement un de leurs premiers officiers, le Marquis Accaramboni, au quel la relation de Naples & celle de M. Flotte ont décerné, en conséquence, les plus grands éloges. Il y a plus. Qui Sauva M. Duval? Il le dit lui même dans Sa déclaration, *un brave Soldat Toscan*. Qui Sauva la femme & l' enfant de Basseville? ce furent également les Soldats. C'est donc une absurde imposture que d' accuser la Cour d'avoir excité & préparé ce Soulévement. Je ne vous dis rien de toutes les autres mesures & précautions que prit le Gouvernement, en Se chargeant de dépenses considérables, pour que ces francois, & tous les autres individus de la même nation, fussent protégés contre les insultes du peuple, & trouvassent à Rome des asiles Súrs, comme en effet ils y en ont trouvé.

Enfin si vous considérez un moment les événements qui ont Suivi cette émeute, la Calomnie deviendra de plus en plus manifeste à vos yeux. Vous n' ignorez pas que la fureur du peuple ne Se borna point à menacer les Seuls françois: elle s' étendit également Sur les Juifs, & amena d'autres désordres qui causérent beaucoup d' embarras au Gouvernement, pour en arrêter les progrés. Que

vous

vous dirai-je de plus ? le même tumulte Se renouvella , le ouze du mois de fevrier ; & il ressembloit Singuliérement au premier , dans Ses causes , dans Ses effets , dans son décroissement & dans Sa durée . Tout le monde Sçait que ce fut aussi une simple explosion populaire occasionnée , par le délire d'un françois attaché an Service de la maison de Saint Louis , lequel eut l'audace de dire publique ment, qu'il vouloit tuer le Pape .

Tout homme qui ne Sera pas déterminé à S' élever contre la vérité reconnue , doit donc avouer , que le Gouvernement de Rome n' a pas eu la plus légére influence sur les événements de la journée du 13. Janvier . Il Suffit d' avoir un peu de bon sens pour en être convaincu . Il n'exista, & il n'existera jamais aucun Gouvernement, qui pour se venger d'une, on de plusieurs personnes, s'avise d' exciter une émeute populaire . Cet expédient le compromettroit trop lui même, aînsi que la tranquillité publique , parce qu' il est impossible de marquer les bornes d' une insurrection de la populace , & de calculer les excés aux quels elle peut se livrer , tandis qu' an contraire l'autorité Souveraine , ne manqueroit jamais , si elle vouloit en faire usage , de moyens plus prudents & plus sûrs , pour exécuter de pareils projets .

Je veux pourtant que vous saisissiez complettement la vérité de mes observations, en discutant les raisons même alléguées dans la relation de Naples , pour appuyer son accusation calomnieuse.Le rédacteur observe d'abord, *que le peuple ne fait jamais le mal de lui méme . & qu' il faut qu' on le lui conseille.*Je réfuterai ici les françois par leurs propres maximes . Ce fut M. Makau lui même qui dans son insultante lettre an Cardinal Ministre , relativement à l' exposition des armoiries , dit nettement que quant aux désagréments donnés en france à la Cour de Rome , on ne pouvoit les imputer qu' à un simple mouvement populaire , & que le Gouvernement françois auroit bien sçû réparer de pareils torts . Une Gazette françoise intitulée , *l'abréviateur universel* , a ensuite appris à tout l'univers , que le *peuple étoit Souverain partout , d' aprés les droits de l'homme* .

Mais laissons à l' écart toutes ces indécentes déclama-

tions : La théorie de M. Flotte, est démontrée fausse par l'expérience. Le peuple ne fait aucun mal de lui même & sans le conseil d'autrui. quand il n'y est point excité par une cause qui lui soit propre & inhérente au peuple lui même. Comment pouvez vous dire que le peuple Romain n' étoit point poussé par cette impulsion active, aprés tant de dommages que les françois ont causés à la religion, aprés tant d' outrages qu'ils ont sçú ménager à leur propre Souverain, enfin aprés tant de menaces qu'ils se sont permises hardiment è Rome même, en annonçant la prochaine destruction de cette Capitale ?

La relation de Naples ajoute à l'appui de cette doctrine sur les insurrections populaires, que le peuple Romain avoit vû tranquillement depuis plus de huit jours dans tous les quartiers de Rome, la cocarde nationale, sans en temoigner aucun mécontentement. Cette assertion est un mensonge, dont on peut trouver la preuve dans *la Gazette françoise, intitulée, liberté égalité* n. 41, On y lit, *que Basseville & le Major Flotte étoient les premiers qui eussent offert la cocarde tricolor aux regards des Romains*. Si l'Auteur de la relation de Naples eût aimé la vérité, il auroit dû dire que jusqu' alors, la Cocarde n' avoit été arborée qu' au Palais de l'Académie de France, par quelques domestiques qui éprouvérent des voies de fait, & furent assaillis d'injures, de la part du peuple indigné. Ce nouvel essai ne servit qu'a irriter encore les esprits. La réunion de tant d'objets de haine décida ensuite l'explosion. La vue de M. Flotte qui la veille du même jour avoit menacé Rome d'une destruction totale, la vue de cet homme qui osoit se montrer pour insidire, en triomphe au milieu du Cours, accompagné de M. Duval, ayant à sa suite un cocher & des domestiques qui portoient tous cette cocarde proscrite, cette seule vue parut un tel excès d' insolence, que la présence de cet officier en rapellant au peuple tout le passé, alluma sa fureur, & le détermina aussitôt à la vengeance.

Que vous dirai-je de la permission qu'on prétend avoir reçue du Sécretaire d' Etat, de se parer de la cocarde? un de mes amis qui voit Souvent ce Cardinal s'est informé auprés de lui de la vérité de cette assertion. il la dés-

désavoue hautement. Je ne ferai point valoir les considérations personnelles qui accréditent sa parole. Observez seulement, que l'auteur de la relation de Naples atteste ce fait, sans en fournir aucune preuve, & qu'il n'indique ni comment, ni quand, ni à qui le Ministre a accordé une pareille permission ; que cette condescendance seroit en contradiction avec les attentions réitérées qu'il n'a cessé de manifester pour ne point heurter l'opinion du peuple ; & que même en supposant vrai tout ce qu'on ose avancer à cet égard, on n'ira certainement pas jusqu'à prétendre, que le Cardinal Ministre eût autorisé cet insolent étalage de la cocarde, dans la rue du Cours.

Je n'ai pû me défendre d'un Sourire de pitié, quand j'ai lû l'article, dans le quel on se hâte de se délivrer d'une discussion importune, au sujet de l'exposition des armoiries. On n'avoit pas placé cet écusson, dit la relation de Naples, & on n'avoit pas même tenté de l'élever. Fort bien ; mais on ne dit pas que M. Flotte avoit déclaré, de la maniére la plus révoltante, au Cardinal Ministre, qu'il vouloit absolument en venir à bout. On ne dit pas, comme l'assûre le rapport de M. Digne, que le même M. Flotte persista ensuite obstinément dans la résolution d'exécuter son projet, sans attendre même la réponse du Pape, malgré toutes les représentations de ses amis qui s'efforcoient de l'en détourner. Enfin on ne dit pas ce que M. Flotte lui même a formellement déposé dans sa relation manuscrite. Or écoutez, & vous allez être confondu d'étonnement.

Je me disposai ensuite, écrit-il à M. Makau, *à remettre votre lettre à M. Digne Consul de France, lequel me déclara de vive voix, & dans un' écrit qu'il vous adressoit, qu'il n'avoit point d'ordres à reçevoir de vous, & qu'il n'exposeroit point sur sa porte les armes de la République, jusqu'à ce qu'il eût reçû la réponse du courrier extraordinaire qu'il avoit expédié à Paris. Alors le citoyen Basseville & moi, nous convinmes le soir, qu'il falloit élever l'écusson sur la porte de l'Académie ; mais le lendemain nous fumes d'avis que ce seroit une insulte gratuite, & que la maison du Consul étoit le seul endroit, où les armoiries dussent être placées.*

Nous avions résolu de rassembler les françois, & d'après la majorité des voix, de nous porter nous mêmes à la maison du Consul, le quel n'auroit pas ajouté, je pense, à tous ses autres délits envers la nation, l'audace d'invoquer l'assistance des troupes du Pape, pour nous repousser. j'avois déjà sondé, Citoyen Ministre, l'opinion des françois de Rome, & la majorité m'avoit paru déterminée à mourir, plutôt que de ne pas voir cet emblême national, sur la porte de la maison du Consul. Je vous le dirai, notre hardiesse auroit été couronnée du plus heureux succés.

Ici, J'ai plusieurs questions à proposer à l'auteur de la relation de Naples. Toutes ces particularités que l'impudence de M. Flotte a divulguées, étoient elles ou n'étoient elles pas suffisantes pour exciter à Rome le plus grand tumulte, indépendamment même du fait matériel de l'exposition des armoiries? Le projet qu'il avoit formé, & qu'il qualifie lui même du nom de *hardiesse*, de rassembler les françois pour soutenir l'entreprise qu'il méditoit, n'étoit il pas une exécrable conspiration contre le Souverain, contre le tranquillité publique; & dans tout autre pays un tel complot n'eut il pas été sur le champ puni de mort? remarquez ici la perfidie. La relation de Naples prétend que *le Pape n'avoit pas autre chose à faire, que de s'y opposer avec la force publique, qui étoit entre ses mains*. Mais en attendant on avoit fait tous les préparatifs nécessaires pour résister à cette force publique. On vouloit qu'il en coutât la vie à plusieurs Citoyens. On vouloit répandre du sang; enfin on avoit pris des mesures pour arrêter, ou du moins pour rendre odieux l'exercice de cette même force publique, dont on dit à présent, que l'intervention auroit été juste et raisonnable.

Jusqu'à présent j'ai suivi, pas à pas, la relation de Naples. Ici je vais cesser de marcher sur ses traces, parceque l'auteur a crû qu'il lui seroit avantageux d'embrouiller tous les faits, pour déguiser les torts, dont il se sent accablé. Je remarquerai en passant quelques unes de ses observations puériles; mais je ne m'arrêterai qu'aux assertions les plus importantes. Il est faux que le peuple ait montré ce jour là, le long de la ruë du cours, de la satisfaction et de la joye, à la vue des Cocardes portées

par

par M. Flotte et par ses Compagnons. La multitude ne manifesta que de l'indignation ; & au moment de l'émeute, toutes les classes de la bourgeoisie, animées des mêmes sentiments, vinrent également se réunir aux groupes. Il est faux qu'à la vue de cette espéce de Char de triomphe, le peuple ait crié sur la place Colonne: *tuez, tuez tous ces gueux de françois*. Le rapport de M. Digne ne fait mention que de ce seul cri populaire. *Le peuple cria, à bas les cocardes*. Dans le conflict qui s'éléve entre le gouvernement qui assûre, que l'un de ces hommes à Cocarde portoit à la main, un petit drapeau Tricolor, & M. Duval qui nie hardiment ce fait, ce n'est assûrément pas M. Duval qui mérite d'être crû. Enfin si l'Auteur de la relation de Naples comprenoit un peu mieux la force de la langue Italienne, il se seroit épargné la peine de commenter l'article de la relation de Rome, où il est dit, *qu'on entendit un coup d'arme à feu qui partoit du côté du Carosse, & qui ne blessa personne*. Cette locution, *du côté du Carosse*, si elle ne nie pas, n'affirme pas non plus, que le coup fût parti du dedans du Carosse. L'équivoque même de l'expression la fit préférer dans la rédaction, parcequ'on ne vouloit rien assûrer de précis, sur une circonstance que l'on ne sçavoit point avec certitude. Il est constant que le coup fut tiré. La relation de Naples affirme qu'il fut dirigé par un Romain sur le Cocher : La Gazette intitulée, *l'abbréviateur num.* 35. dit simplement : *Un coup de pistolet, lâché par on ne sçait qui, blessa deux personnes, & mit le peuple en fureur*.

Ce que l'homme le plus calme de l'univers ne sçauroit lire ensuite, dans cette relation de Naples, sans atteindre le dernier terme de sa patience, c'est le dilemme que propose l'auteur, au sujet des efforts infinis que firent les troupes pour empêcher les terribles conséquences de cette insurrection. *Ou vous n'avez pas rassemblé les troupes*, dit il, *& en ce cas vous êtes coupables ; ou cette troupe rassemblée par votre ordre, n'a point empêché un meurtre & dans cette supposition vous êtes bien plus coupables encore. Vous êtes les complices d'un homicide*, Admirable raisonnement ! nous avons fréquenté ensemble, Monsieur, les écoles de Réthorique & de Logique, Qu'auroient dit nos pro-

Professeurs, si nous écoliers, nous avions hazardé en leur présence, de pareils arguments?

Nier que les troupes se soient mises en activité, dès le commencement de l'émeute, c'est contredire un fait de notoriété publique. Vous pouvez vous en convaincre dans le rapport si souvent cité du Consul Digne. *Le 13, à trois heures, les peuple commença à s'atrouper, armé de pierres, & de bâtons, & le Gouvernement plaça des piquets de Soldats dans les différents quartiers de Rome, où il les jugea nécessaires au maintien de la tranquillité publique.*

Si les troupes ne parvinrent pas à empêcher toute espéce de désordre, il n'est pas un seul homme de bon sens qui ne conçoive, qu'il étoit impossible d'y réussir, dès le commencement de l'émeute. Premiérement, le moyen de pouvoir contenir tout un peuple en insurrection! En second lieu les troupes n'étoient pas, et ne pouvoient pas être toutes rassemblées dans le même lieu. On fit rouler de fortes patrouilles par toute la ville, comme cela étoit indispensable, en les divisant par piquets. Il auroit fallu sçavoir d'avance comment, où, et quand devoit éclater cette insurrection, pour pouvoir réunir les patrouilles sur un seul point. Les françois eux mêmes ont été contraints d'avouer, que si les divers Régiments ne purent pas contenir efficacement le peuple, au Commencement de l'émeute, il n'en faut point chercher d'autre cause, que l'ignorance inévitable où l'on étoit d'abord, du lieu auquel devoit se porter ce flot populaire. Les troupes firent face à la multitude, & tinrent ferme devant elle. Ce fut principalement à leur fermeté que M. Flotte, M. Duval, la femme & l'enfant de Basseville, durent la vie. Elles empêcherent également la dilapidation de plusieurs maisons, spécialement dénoncées par des cris de fureur à la vengeance du peuple.

Mais, réplique t on, les Ministres pacificateurs envoyés par le Gouvernement, l'un des quels étoit le Sénateur Rezzonico, vinrent dire au peuple: *C'est assez, le Pape est content*. Enfin, ajoute t on, Basseville n'en fut pas moins blessé d'un coup de bayonette. La premiére de ces assertions est une stupide imposture. Le même Sénateur Rezzonico, qui mérite assûrément un peu plus de confian-

fiance que l'auteur de la relation de Naples & de ses pareils, a certifié sur sa parole d'honneur, qu'il dit simplement au peuple ameutê: *C'est assez, c'est assez, le Pape ne veut point de pareilles choses*. J'ignore sur quelle autorité on s'appuye ensuite, quand on dit que Basseville fut blessé d'un coup de bayonette. Le rapport que j'ai lû, du chirurgien qui mit sur la blessure le premier appareil, dit que l'ouverture en étoit de la largeur de deux doigts, & on pouvoit parconséquent l'attribuer à tout autre instrument tranchant. En effet M. Digne suppose, sans parler de bayonette, que Basseville *avoit été frappé d'un coup de rasoir dans le bas ventre*. Admettons cependant qu'il ait reçu un coup de bayonette: en conclurez vous, que le coup soit parti de la main d'un Soldat? Mais qui ignore que plusieurs habitants de Rome ont en leur pouvoir, & portent souvent sur eux, de pareilles armes? Admettons encore que ce soit un Soldat qui ait blessé Basseville. Oserez vous en conclure que le gouvernement avoit ordonné ce meurtre? Une pareille conséquence seroit insensée. Le gouvernement ne put pas commander ce meurtre qui fut rèsolu et exécuté dans le même instant; et on conçoit aisément qu'un Soldat eût pû porter un pareil coup, sans être mû par cette impulsion. Il est trés vraisemblable que Basseville a voulu se défendre. Je lis en effet dans la relation de Rome, qu'il fut trouvé avec un stilet à la main. Je vois dans l'attestation de son chirurgien que je joins ici, qu'au moment où il fut blessé, Basseville étoit armé de deux pistolets. Au reste quel qu' opinion que l'on adopte à ce sujet, il n'en sera pas moins prouvé à tout homme de bon sens, que le Gouvernement n'a eu aucune part au meurtre. L'empressement & les sollicitudes de la puissance publique pour sauver M. Flotte, manifestérent au contraire les plus grands sentiments d'humanité & de charité. Si le gouvernement se fût livré à quelque mouvement de vengeance, personne assûrément n'eût mieux mérité d'en être l'objet que M. Flotte.

D'après tous ces faits, on est indigné du récit, qu'on lit dans la relation de Naples, de tous les prétendus mauvais traitements, dont on a usé envers Basseville, durant le court intervalle de sa maladie. Voilà donc la reconnois

noissance que l'on témoigne, à l'intérêt de tant de protecteurs, mais principalement à la bonté du Souverain, soit pour procurer d'abord sa guérison, soit pour lui assûrer ensuite les honneurs funébres, & les suffrages de l'église ! Mais que devoit-on attendre du Docteur Bussan, dont les assertions ont accumulé dans ce récit tant de mensonges? Je vous ai dit au commencement de ma lettre, que cet homme étoit un mécréant & un athée avéré. J'ajoute à présent qu'il est tres ignorant en médecine ; & sans me jetter dans des discussions physiques,je vais vous en convaincre par sa propre narration. Dès le premier moment il jugea la blessure si dangereuse, qu' il fit administrer à Basseville tous les Sacrements, jusqu'à l'extrême onction. Malgré cet aveu de l'état désespéré du malade, il proposa, s'il faut l'en croire, non seulement qu'on changeât le lit de Basseville, mais encore qu' on le transportât dans une autre maison. Peut on imaginer un plus ignorant charlatan ? je ne m'étends pas davantage à ce sujet. lisez vous même dans la déclaration cy jointe du Docteur Flajani, la preuve des énormes impostures que ce médecin a entassées dans sa relation. Il étoit de son intérêt de s'envelloper ainsi de tant de mensonges, pour cacher l'exécution ernelle qu' il avoit faite de ce pauvre malheureux, en se chargeant d'une opération que son ignorance ne lui permettoit pas d'entreprendre, puisqu'il ne sçut pas faire rentrer à sa place, l'intestin qui étoit sorti par l'ouverture de la playe.

Je ne puis me dispenser de reponsser ici l'outrage qu'on a voulu faire à la mémoire de Basseville, en essayant de décréditer son abjuration & sa rétractation. Un Curé respectable certifie cet acte, sur la foi du serment. Comment s'y prend-on pour lui donner un démenti? on a recours, selon l'usage, aux arguments les plus puériles. L'abjuration, dit on, auroit dû être rendue publique dans l'instant. Après sa confession, Basseville se qualifie encore *de Citoyen françois et de Sécrétaire de légation de la Republique, à Naples*. Enfin dans son testament il recommande sa femme & son fils, aux amis qu'il avoit dans la convention nationale, & spécialement au fameux Brissot. On conclut de toutes ces circonstances, qu'elles dépo-

posent contre sa rétractation. Vous voyez dans ce raisonnement, que l'auteur manque à son ordinaire de logique & de sens commun. Tous ces faits isolés ne démentent pas nécessairement & par leur nature, le fait de la rétractation, avec lequel ils n'ont aucune connexion essentielle; ils pourroient tout au plus donner lieu de croire, que l'abjuration de Basseville ne fut pas sincére, & qu'elle ne partoit pas du fond de son coeur. Je n'admets pourtant pas cette conséquence: loin de moi la pensée d'outrager la mémoire d'un mort! Je crois bien que l'auteur de la relation de Naples, ignore profondément la Théologie, ou qu'il n'en sçait que ce que Brissot lui en a appris. Sans être fort versé dans cette étude, on peut très bien concevoir, qu'il n'étoit point nécessaire pour la validité de cette abjuration, qu'elle fut rendue publique, au *moment même de la mort du malade*, & que pour réparer le scandale qu'avoit pû causer la prestation du serment civique, il suffisoit que la rétractation fut connue après la mort, ou après la guérison de Basseville: comme il l'avoit réglé lui même. il faut ensuite être doué d'un talent bien privilégié, pour conclure de ce titre de *Citoyen françois*, *de Sécrétaire de légation de la République*, *d'ami de Brissot*, & de quelques autres membres de la Convention nationale, que Basseville n'ait pas abjuré sincérement & loyalement les erreurs Capitales, que la nouvelle Constitution a mises en vogue dans le Royaume de France.

Le Docteur Bussan a voulu aussi jouer un rôle dans cette querelle de la rétractation du serment; & il en a pris l'occasion de manifester à ce sujet, ses sentiments irréligieux. Il prétend d'abord que le malade paroissoit fort ennuyé de la présence du Curé qui l'assistoit. Le Curè atteste au contraire, que Basseville lui fit des instances vives & réitérées, pour le prier de ne pas l'abandonner & de rester au pres de lui, jusqu'à ce qu'il eût rendu le dernier soupir: ce qu'il fit en effet. Ce récit s' accorde parfaitement avec celui du Docteur Flajani, qui assûre que *Basseville voyoit volontiers & avec plaisir son curé*. L' incredule Docteur ajoute que le malade lui dit en particulier: *Mon cher Docteur, il m' a fallu être la victime d' une cabale infame de prêtres*. C'est une nouvelle imposture. Outre ce que vous de-

devez avoir lû à ce sujet dans la relation de Rome, relativement au Certificat du Curé, c'est le Chirurgien Flajani qui atteste que Basseville s' étoit plaint à lui ; *d' avoir prédit ce qui lui étoit arrivé; que tout cela s' étoit fait contre son avis; qu'il ne seroit rien arrivé, si l'officier Flotte n' étoit pas venu de Naples*, mais ajoutoit il, *j'en suis la victime*. Vous trouverez une preuve évidente de ce fait dans le rapport du Consul Digne, que j' ai transcrit cy dessus, & par le quel il reste constaté que Basseville étoit entiérement opposé aux téméraires projets de M. Flotte.

Je crois avoir épuisè l'analyse de la relation de Naples. Je sçais qu'on en a publiè quelques autres dans les gazettes françoises, & qu'elles ne s'accordent point avec celle de Rome. Je n'imagine cependant pas devoir les soumettre à une discussion particuliére, parce qu'elles se ressemblent toutes. Si elles contienent les mêmes faits, ou si elles sont moins détaillées que la premiére, vous trouverez dans cette lettre, tous les éclaircissements que vous pouvez desirer. Si au contraire vous y découvrez de nouvelles accusations, vous pouvez être assûré que ce sont autant de Calomnies. En effet l'auteur de la relation de Naples, qui est bien plus à portée de Rome, que les Gazettiers de Paris, & qui a publié son rapport, comme *le résultat des recherches les plus scrupuleuses & les plus exactes*, n' auroit certainment pas ignoré, & n' anroit surtout point passé sous silence, tout ce qui pouvoit tendre à inculper le Gouvernement de Rome.

Quelques observations vous suffiront, pour apprécier le mérite des imputations, dont je viens de vous parler. On assûre dans quelques gazettes de Paris, qu'on a violé le droit des gens dans la personne de Basseville, & qu'on à saccagé dans cette émente, le Palais de l'Académie, & la maison du Consul de France, aprés y avoir mis le feu. Ces deux Assertions sont deux mensonges, l'une en question de droit, l'autre en question de fait. Pendant tout le temps de son Séjour à Rome, Basseville a constamment déclaré de vive voix & par écrit, (j'ai eu occasion de m'en convaincre par la lecture de plusieurs de ses lettres & de ses billets), qu'il n'avoit ni caractére, ni représentation publique auprés de la cour de Rome. Il ne pouvoit donc

invo-

invoquer Diplomatiquement le droit des gens, ni à Rome, ni dans les Etats du Souverain Pontife. L'auteur de la relation de Naples lui même n'a pas osé se permettre un pareil reproche, ni élever à ce sujet la moindre prétention.

Quant à la seconde assertion, on ne mit le feu durant l'émeute, qu'à la porte du Palais de l'Académie, J'ai voulu m'en assûrer par mes propres yeux. M'y étant donc trausporté, je n'ai pas trouvé la moindre trace d'incendie, dans aucun autre endroit de ce palais; & j'ai été ensuite fort édifié de la délicatesse de la Cour de Rome, qui a fait rétablir la porte à ses dépens. Relativement à la maison du Consul qui est Contiguë à la poste, on y jetta simplement du feu par l'ouverture de la boëte aux lettres, & il n'y ent de brûlé, que je ne sçais, quels méchants vieux papiers. S'il yavoit eu d'autres dommages, le Consul n'auroit pas manqué d'en faire mention dans son rapport. La prétendue dilapidation des meubles n'est donc qu'une calomnie évidente. Que l'on cite un seul François qui ait essuyé la moindre perte d'effets durant l'émente! On leur a rendu tout ce qui leur appartenoit, & même divers objets dont ils n'avoient fait aucune mention dans les notes qu'ils ont fournies au gouvernement. Ne croyez-pas que ce soit une supposition idéale; leurs quittances existent dans le dépôt des actes publics, & je les y ai vues. On devroit dire plutôt que dans cette circonstance, ce sont les patriotes françois eux mêmes qui ont *été* à charge au trésor public. Vous ne sçauriez imaginer les dépenses que vient de faire le gouvernement pour subvenir à leurs besoins, & spécialement pour leur fournir toutes les commodités qu'ils ont demandées pour sortir de Rome, en partant pour les états voisins. Tous ces nobles sacrifices sont également constatés par leurs propres quittances.

On a osé avancer dans d'autres gazettes, que depuis plus d'un an, on trâmoit à Rome ce complôt; que l'on disoit vouloir y renouveller les *vêpres Siciliennes*, & qu'au milieu des clameurs de l'émeute, on distinguoit ce cri: *vive la Saint Barthélemi*! Autant d'assertions, autant d'impostures. Pour réfuter la premiére, que l'on n'appuye pas

sur

sur la moindre vraisemblance, je ne vous ferai point observer que malgré les grâves affronts des françois, envers le peuple de Rome, aucun patriote françois n' y a recû durant le cours de l'année derniére, la plus légére insulte. je vous supplierai uniquement de faire une réflexion simple, mais tranchante. Comment oset-on dire que depuis un an, on préparoit le peuple à cette émeute, tandis que tous ceux qui l'ont occasionnée, & contre les quels elle s'est-principalement dirigée, sont venus récemment à Rome? L'un n' y étoit que de puis deux mois: C' étoit Basseville. Les autres n'y étoient arrivés que de puis quelques jours, tels que la femme & le fils de Basseville, M. Flotte & M. Duval. Cet anachronisme manifeste de plus en plus, la véracité & l'impartialité des Gazettiers françois.

C'est ainsi que les faits démentent également tout rapprochement avec les *Vêpres Siciliennes*. A l' exception du seul Basseville qui fut Sacrifié, pour avoir voulu lutter contre le peuple, les armes à la main, la vie de tous les françois fut alors saine & sauve, comme elle l' a été depuis. Aucun d'eux n'a recû la moindre offense; & ils ont tous dû leur sûreté aux précautions & à la vigilance des troupes, c' est à dire du Gouvernement. Que vous dirai-je enfin des prétendus cris: *vive la Saint Barthélemi*! C'est une invention véritablement ridicule. Soyez bien sûr qu'aucun homme du peuple ne comprend à Rome, la signification et l'allusion que les françois attachent à ce mot. L'imposture est donc ici beanconp trop grossiére pour être crue. Le peuple Romain n'a poussé ni ce cri, ni aucun autre qui lui ressemble. Je défie qui que ce puisse être, de prouver par le témoiguage d'un seul homme digne de foi, qu'on ait entendu pendant cette émeute, aucun autre cri populaire que ceux dont on fait mention dans la relation de Rome.

Pour achever de démontrer la mauvaise foi des gazettiers françois, permettez moi de vous renvoyer pour un moment à la gazette intitulée, *liberté, égalité*, n. 41., & voyez si l'on peut conçevoir une plus haute impudence. Voici ce qui s' y trouve formellement assûré. *Mais dans l'intervalle jusqu' au jour, qui a été si horrible, & qui de-*

voit

voit l' être bien davantage, la securité des artistes fut altérée par quelques rapports qui leur parvinrent, malgré la scrupuleuse hypocrisie du peuple Romain ; & en effet dans la crainte de troubler la tranquillité publique, & pour ne point exposer les patriotes, l'avis général fut de ne pas s' occuper du replacement des anciennes armes de France. Comparez cette assertion avec le rapport du Consul Digne, & beaucoup mieux encore avec la relation manuscrite de M. Flotte, dans les extraits que j'en ai rapportés, où on parle des dispositions qu' ils avoient faites & des mesures qu'ils avoient prises, pour procéder définitivement à l'exposition des armoiries. Jugez ensuite, si ce n'est pas aux gazettes françoises que conviennent ces reproches, dont la relation de Naples a osé charger celle de Rome, en l'accusant, *d'avoir séduit & trompé toute l' Europe, & d'avoir donné à la plus noire calomnie le masque de la Vérité.*

D' aprés tous ces éclaircissement des faits, et la véritable histoire de cet événements, c'est à l'univers à juger de la justice de l' Assemblée nationale, quand elle a décretté d'exercer contre Rome la vengeance la plus éclatante. Quant à moi je suis persuadé, que si on lui eût fait un rapport simple & vrai de cette émeute, elle auroit repoussé avec horreur, une pareille détermination. On ne sçauroit imaginer en effet, une résolution plus diamétralement opposée à la justice, à la loyauté, enfin au droit public, & à tous les droits particuliers. De grâce, résumez de sangfroid, pour un moment, tous les faits, & ayez présent à l' esprit toute la série des torts immenses que la Cour-de Rome a soufferts de la part des françois. Dites moi ensuite : qui a occasionné ce désordre ? Qui l'a voulu absolument ? Ce sont les seuls françois eux mêmes. De quel droit osent ils donc menacer Rome avec tant de hauteur ? Si je m'étois trouvé à Paris, je n' aurois pas hésité de me présenter à la barre. J' aurois cité avec avantage tous les membres de l'assemblée, au tribunal de la raison, au jugement de l'univers, & a l'opinion même de ce corps de représentants. Ce fut M. Makau, qui dans sa lettre au Cardinal Ministre, relativement au projet d' exposer les armoiries, lettre rapportée à la fin de la relation de Rome, s' expliqua en ces termes : *quand vous serez pour nous*

ceque

ce que vous devez être, nous sçaurons réparer tout ce que des mouvements populaires ont pû avoir de désagreable pour le Souverain de Rome. Or s'il est vrai que la france a précédé Rome, & de trés loin, pour lui faire des affronts beaucoup plus importants que ceux dont la france se plaint de la part des Romains; si elle a vexé & outragé de tant de maniéres, cette Religion qu'il est du devoir de Rome de protéger, de garder & de défendre; si sous tant de rapports, elle à insulté, vilipendé, foulé aux pieds la majesté du Souverain Pontife, en publiant contre lui les libelles les plus outrageants, en lui adressant les lettres les plus offensantes, en brûlant ignominieusement son effigie, en envahissant hostilement une portion de ses Etats, en attachant dérisoirement ses armoiries à une *lanterne*, et en accompagnant toutes ces horreurs de tant d'autres indignités que personne n'ignore; enfin si elle à violé le droit des gens envers Rome, par les intrigues & les complôts de ses agents, & spécialement de M. Flotte, on est forcé de conclure, d'aprés les maximes des françois eux mêmes, qu'ils n'ont aucun motif raisonnable de se plaindre de Rome & de se soulever contre elle, pour se venger des prétendus torts qu'ils disent en avoir reçûs: attendû que Rome en a précédemment essuyé de leur part, d'infiniment plus nombreux & de plus grâves, sans qu'ils ayent jamais voulû en faire aucune réparation.

Je ne me suis pas apperçû, que ma lettre devenoit insensiblement plus longue que je ne me l'étois proposé. J'aime à me flatter que son étendue même vous prouvera le desir que j'avois de répondre avec exactitude à vos instances. Ce doit être pour vous désormais un nouveau motif de m'honorer de la continuation d'une si obligeante Correspondance, qui excitera de plus en plus la vivacité des sentiments, avec lesquels J'ai l'honneur d'être &c.&c.

F. G.

RAPPORT,

OU CERTIFICAT DU DOCTEUR

JOSEPH FLAJANI,

Chirurgien ordinaire de Notre Saint Pere le Pape PIE VI, *& premier professeur de Chirurgie, à l'Hôpital Apostolique du Saint Esprit.*

LE dimanche au soir, 13 janvier dernier, à cinq heures de nuit, Messieurs Jean Viali professeur en chirurgie, & Joachim MelliApoticaire, vinrent chez moi,& m'engagérent à me rendre avec eux au corps de garde de la ruë Fratine, où le Docteur Bussan m'attendoit avec inquiétude & impatience, pour soigner un françois griévement blessé. Ils me firent aussi les mêmes instances, au nom de l'officier de garde.

Je me transportai sur le champ, en déshabillé, à ce corps de garde. j'y arrivai au moment où l'on administroit au malade le Saint Viatique & l'extrême onction. Durant la Cérémonie, le Docteur Bussan qui étoit dans la salle voisine, me fit l'exposition de l'espéce & de l'état de la blessure, & de tout ce qu'il avoit fait jusqu'alors, pour soulager le malade. Dés que le Curé ent achevé ses fonctions, le même Docteur Bussan me présenta au malade en lui disant : *M. De Basseville, voilà le chirurgien du Pape*. Le malade me prit par la main, en me conjurant de le délivrer d'une douleur aiguë qu'il éprouvoit à la playe, dans la région du bas ventre. Il m'ajouta qu'il avoit prévû ce qui venoit de lui arriver; que tout cela s'étoit fait contre son avis; qu'il ne se seroit rien passé à Rome, si M.Flotte n'y étoit pas venu de Naples, & qu'il en étoit lui seul la victime. Je

Je lui demandai comment il avoit été blessé. il me répondit qu'en ouvrant la porte de la chambre, il s'étoit Senti frappé au bas ventre, et qu'il croyoit qu'en y entrant en tumulte, on lui avoit porté ce coup, parcequ'il avoit deux pistolets dans les mains. Il m'avoua qu'il les avoit arrachés à M. Elotte pour l'empêcher de tuer personne: ce qui auroit pû les faire massacrer l'un & l'autre, de même que sa femme & son fils.

A prés ce récit qu'il me fit en présence du Docteur Bussan, je visitai la partie malade. Je trouvai une large blessure dans la Region Iliaque, du côté gauche, & d'une forme irréguliére. Le Docteur Bussan me dit que ces sinuosités provenoient de ce qu'il avoit aggrandi la playe en quelques endroits, pour faciliter la rentrée de l'intestin, qui s'étoit échappé au dehors, & qui formoit un gros volume fort enflé & d'un rouge foncé. N'ayant pû le remettre dans la cavité du bas ventre, il l'avoit tenu couvert en y appliquant des fomentations; & pour éloigner l'inflammation, il avoit fait tirer du bras du malade dix onces de Sang. Le vomissement s'étoit déjà manifesté plusieurs fois, comme une suite inévitable de l'étranglement occasioné par une si fâcheuse situation qui duroit depuis plusieurs heures.

Je ne trouvai point l'intestin blessé: il étoit seulement trés altéré. Je préférai en conséquence à tout autre remède local, de procéder à son replacement. Je fis coucher le malade du côté opposé; & Sans beaucoup d'embarras, je parvins en trés peu de minutes à rétablir l'intestin dans sa cavité, ce qui Soulagea sur le champ M. De Basseville. Je pansai ensuite le dehors de la playe par la voie de la réunion, en la couvrant d'emplâtres agglutinatifs soutenus par des bandelettes. La cessation Soudaine de la douleur qui l'avoit jusqu'alors obligé de rester couché dans une position trés incommode, me permit de le placer horizontalement dans son lit. Le malade n'étoit assûrément pas en état d'être transporté ailleurs, puis qu'avant de prescrire aucun reméde, le même medecin Bussan, craignant qu'il ne mourût peu d'instants aprés, lui avoit fait, avant tout, administrer les derniers Sacrements. J'ordonnai la continuation des fomentations &

em-

embrocations d' huile Rozat sur tout le bas ventre. Les remédes & tous les autres secours nécessaires se trouvérent prêts sur le champ.

Le Docteur Bussan voulut, comme ami particulier du malade, passer la nuit auprés de luì, pour leSoigner avec M. Viali professeur en Chirurgie. Je ne trouvai dans aucune partie du corps, ni blessure, ni contusion. Avant de partir, je fis éteindre le feu qui étoit dans la chambre du malade. Cette piéce etoit beaucoup trop échauffée; d'autant plus que dans la salle qui étoit à côté, il y avoit un grand brasier, à l'usage des Soldats. Je pris ensuite congé du malade. Il me pria de visiter le lendemain matin, sa femme & son fils; & il me dit qu'il étoit fort touché de l' intérêt que lui témoignoit M. Gamma officier de garde. Il me recommanda en outre de dire au Pape, qu' il pardonnoit à celui qui l' avoit blessé, & qu' il desiroit que personne ne fut poursuivi à son sujet.

Le lendemain matin, lundì 14, je me rendis chez le malade, à treize heures & demie. Je trouvai qu' il avoit peu dormi. Le pouls étoit cependant moins fréquent, & l' envie de Vomir étoit diminuée. Le domestique du malade qu' on avoit laissé entrer pour le servir, étoit alors auprés de son lit. M. De Basseville me demanda si j' avois vû sa femme. Son domestique lui dit qu' elle étoit partie avec M. Flotte. Il voulut sçavoir, qui lui avoit fourni de l' argent pour la dépense du voyage; & son laquais lui répondit que c' étoit le Major,

Immédiatement aprés cette visite, j' allai chez le Pape, à qui je rendis compte de l'état du malade. Sa Sainteté fut fort affligée d'apprendre que la blessure étoit mortelle. Elle m'ordonna en présence de Son Eminence le Catdinal Campanelli, & de Monseigneur le Fiscal, de lui fournir toutes sortes de secours, de le voir souvent, & de commander, en son nom, tout cequi me paroitroit nécessaire pour contribuer à sa guérison.

Avant midi je retournai chez le malade. je lui fis part des ordres du Saint Pere, en présence du Docteur Bussan. Il fut fort touché de ce récit, & il me répéta qu' il pardonnoit à celui qui l'avoit blessé. Je reconnus que tout ce que j'avois prescrit avoit été fidellement exécuté.

Le

Le malade ne se plaignoit de rien avec moi ; il se louoit même beaucoup de la maniére dont on le traitoit, & il voyoit le curé volontiers & avec plaisir. Il étoit inquiet de se sentir extrêmement foible. Le pouls ètoit petit & fréquent. ce qui étoit un symptôme des approches de la gangréne. Je lui ordonnai à cet effet quelques cuillérées de vin de liqueur qui lui furent servies sur le champ. j' ordonnai en outre qu' on ne permit plus à personne d'entrer dans la chambre, & qu' on le laissât en repos. Je transmis à l'officier de garde l' ordre de ne pas laisser plus de dix Soldats dans la piéce voisine: telle étant la volonté expresse du Pape. La derniére fois que je le vis, à vingt-trois heures & demie, je trouvai le pouls très foible, les extrêmités froides, & le malade se plaignoit d'une agitation générale. Il me demanda si je croyois le danger imminent ; il m'ajouta qu' il ne craignoit point la mort, & que je pouvois assûrer tout le monde, qu'il avoit toujours vècu ainsi que sa femme, dans la foi de la Religion Catholique. Je ne devois pas lui dissimuler le danger dans le quel il étoit. Il fit alors plusieurs actes d'une véritable religion & d'une grande résignation ; & à deux heures de nuit du même jour, il mourut au milieu d' un vomissement.

La blessure de feu Basseville n'ètoit pas mortelle par sa nature. Le coup n'avoit pénétré que dans la région du bas ventre : il avoit fait sortir, il est vrai, dans une longue étendue l'intestin Ilion, mais sans l'offenser aucunement. Cette blessure ne pouvoit être rendue mortelle, ni par le peu d'espace de la chambre où il fut conduit, ni par la présence du Curé, ni par la privation prétendue des secours, ni par le moindre obstacle à la transpiration, ni par aucune contusion, ni par aucun coup à la tête pour lui arracher son chapeau avec violence, ni par aucune brûlure au visage. Nul de ces accidents n' a existé ; & le malade ne s'en est jamais plaint avec moi. On peut encore moins attribuer sa mort à l'agitation, au bruit, aux fréquentes visites, ou a l'irritation de ses nerfs. Rien de tout cela ne peut causer en vingt quatre heures la Gangréne, & la mort. S'il en étoit autrement, ceux qui reçoivent de pareilles blessures, & qui vont dans les Hôpi-

taux

taux, où ils ne trouvent assûrément pas plus de commodités, que n' en a eu Basseville dans le corps de garde, mourroient tous infailliblement. Cependant le plus grand nombre guérit. par la réduction de l' intestin qu' opérent les premiers secours de l'art. La blessure de Basseville est devenue mortelle, parceque l'intestin est restè, durant plusieurs heures, étranglé entre les lévres de la playe. Une fomentation extérieure n' ètoit pas un moyen suffisant pour empêcher l' inflammation, & par conséquent la gangréne. Le Docteur Bussan auroit donné une veritable preuve d'amitié & d' humanité à son amì Basseville, si dans le premier moment, au lieu de tenter l'inutile procèdé d'aggrandir la playe pour replacer l' intestin, & de se contenter, en attendant, de quelques fomentations, il avoit fait apeller un habile professeur en Chirurgie, le quel auroit sur le champ remis l' Ilion à sa place: comme on y parvint aisément, en sa présence, mais après l'intervalle de plusieurs heures de retard. Il auroit eu peut être la satisfaction de voir la guérison de son ami, & il se seroit épargné la honte d' imputer sa mort à tant de causes puériles & illusoires.

A' Rome, ce 28 fevrier 1793.

Joseph Flajani

REGISTRATO
-8127

PASQUALE CARRATÙ
Legatore

BIBLIOTEC
I I